



## CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

### COMPTE RENDU DE REUNION DU 07 octobre 2024

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, André ROUX, Daniel LEYDIER, Sébastien CLAUDEL, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, (Syndics titulaires).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET  
M. Michel RECORDIER à M. André BERNARD  
M. Michel BRES à M. André BERNARD

Absents excusés : M. Clément LAUZIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Guillaume GRETER, Thierry USSEGLIO (Syndics titulaires), Evelyne ESPENON, Frédéric VACHE, François SANCHEZ, Philippe BON, Cédric ALARCOS, Jean Paul MARTIN, Jean Marie SALVADORI, Geoffrey CHARRASSE, Joël LIFFRAN, Georgia LAMBERTIN, Sébastien MAZOYER, Edouard GUERIN (Syndics suppléants).

Salariées du Canal présentes : Sandrine Pignard, Nadine Frizet.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut débuter.

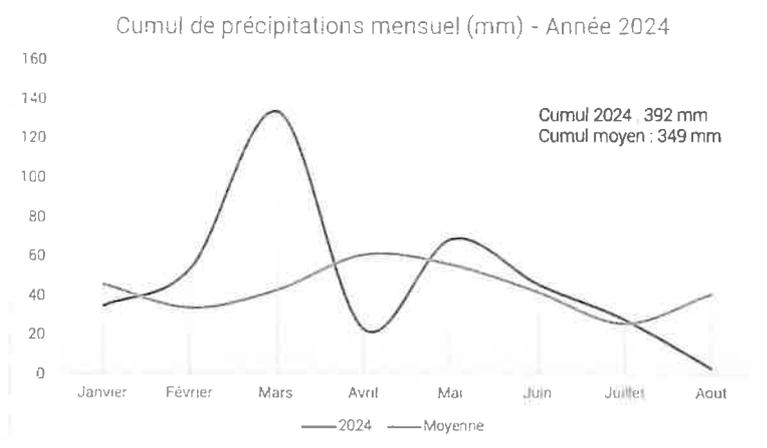
Le Président André BERNARD rappelle l'ordre du jour :

- o Validation du compte rendu de la séance précédente
- o Point sur la saison d'irrigation
- o Validation des tarifs du secteur de Piolenc et de Grange Neuve
- o Validation des rôles du secteur de Grange Neuve et de Piolenc Uchaux
- o Validation du budget supplémentaire 2024
- o Appel d'offre travaux d'entretien réseau gravitaire – point sur marché électricité
- o Déclassements du domaine public
- o Demandes d'occupation du domaine public
- o Questions diverses et d'actualité (vente parcelle, poteaux incendie, modalités de financement des projets d'extension...)

## Validation du compte-rendu de la séance précédente

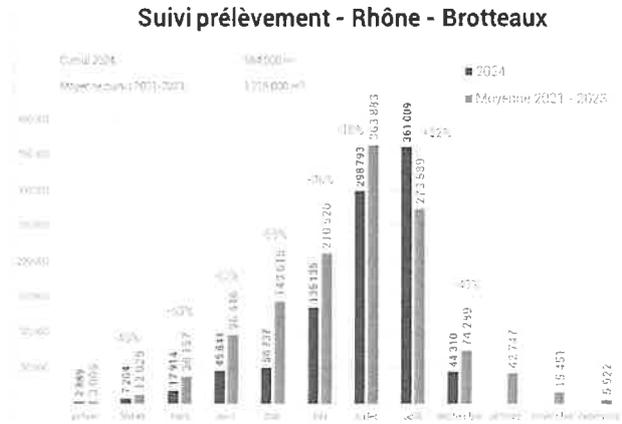
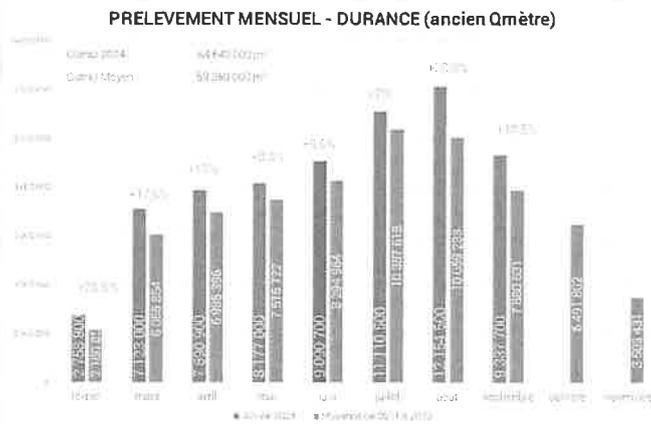
M. BERNARD rappelle que le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2024 a été envoyé par mail à chacun des syndicats. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

## Point sur la saison d'irrigation



Le cumul des précipitations mensuelles est marqué cette année par des précipitations exceptionnelles en février et mars. Les mois de mai et juin ont également été excédentaires.

## Bilan des prélèvements



Les prélèvements globaux du canal sur sa prise en Durance sont supérieurs à la moyenne. Depuis janvier 2024, l'ASA du canal de Carpentras n'est plus liée par convention avec EDF sur la réalisation d'économie d'eau. L'arrêt de cette convention nous permet d'avoir une gestion plus souple et confortable de nos prélèvements. L'Approvisionnement en eau de la partie aval du canal a pu être assurée très correctement cette année.

Sur la prise d'eau de Piolenc, les prélèvements sont très inférieurs à la moyenne, parfois plus de 50% inférieurs comme en mars, avril et mai. Les prélèvements se sont un peu accélérés en Aout pour atteindre une consommation en eau de 32%.

### Volume prélèvement 2024 - Grange-Neuve



Sur le Secteur de Grange neuve, le canal ne dispose pas des historiques des prélèvements car le débitmètre n'a été remise en service que depuis janvier 2024.

### Coupure du canal

- Secteur Carpentras : La coupure avale du réseau gravitaire jusqu'à Loriol aura lieu le 14 novembre 2024. La coupure finale se tiendra le 28/11
- Secteur Grange Neuve : La coupure du réseau aura lieu le week-end du 12-13/10
- Secteur Piolenc : La coupure du secteur de Mornas se fera entre le 4 au 8 nov et le secteur de Piolenc- Uchaux entre le 12 au 15 /15.

L'approvisionnement en eau du secteur des Amandiers pourra être maintenu jusqu'au 22 novembre si besoin.

Ces informations générales sur les dates de coupures sont affichées sur le site internet du canal où une recherche des dates de coupures peut se faire via le numéro de compteur.

### Bilan des consommations d'eau sur le secteur de PIOLENC pour 2024

La consommation globale en eau du secteur de Piolenc est en forte baisse par rapport à l'année 2023 puisqu'on enregistre une baisse de 27%. Cette baisse est particulièrement marquée sur le secteur agricole. Les consommations en eau des non-agriculteurs sont beaucoup plus stables.

#### CONSOMMATION TOTALE

- Arrosage 2023 : 776642 m3
- Arrosage 2024 : 562 046 m3



- 27% par rapport à 2023

#### CONSOMMATION AGRICOLE

- Arrosage 2023 : 644 156 m3
- Arrosage 2024 : 442 441 m3



- 32% par rapport à 2023

#### CONSOMMATION JARDIN

- Arrosage 2023 : 122 486 m3
- Arrosage 2024 : 119 605 m3



- 2,3% par rapport à 2023

### Tarifs et montant du rôle 2024 pour le secteur de PIOLENC

- Tarifs :

Le président propose les tarifs pour les prélèvements en eau de l'année 2024 sur le secteur de Piolenc-Uchaux. Ces tarifs ont été établis afin de couvrir les dépenses de fonctionnement du secteur.

La baisse des tarifs de l'électricité obtenue par l'ASA en 2024 permet de proposer une baisse des tarifs du m3 de 14% par rapport à l'année 2023.

La taxe au périmètre ainsi que la location de borne ont été augmentées de 2.5%, le niveau d'inflation subit sur les frais généraux du canal.

| Taxe sur le Périmètre                 | Location de bornes |                | Consommations |               |
|---------------------------------------|--------------------|----------------|---------------|---------------|
|                                       | Borne agrément     | Borne agricole | M3 agrément   | M3 agricole   |
| 125,20 € HT/ha                        | 113,00 € HT        | 52,50 € HT     | 0,231€ HT/m3  | 0,134 € HT/m3 |
| Frais de confection du rôle 6,55 € HT |                    |                |               |               |

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide les tarifs 2024 pour le secteur Piolenc-Uchaux

- Montant du rôle :

| Montant HT   | Montant TVA | Montant TTC  |
|--------------|-------------|--------------|
| 268 807,39 € | 39 079,03 € | 307 886,42 € |

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide le montant du rôle 2024 pour le secteur Piolenc-Uchaux

#### Tarifs et montant du rôle 2024 pour le secteur Grange Neuve

- Tarifs :

Ces tarifs ont été établis afin de couvrir les dépenses de fonctionnement du secteur de Grange-Neuve. La baisse des tarifs de l'électricité obtenue par l'ASA en 2024 permet de proposer une baisse des tarifs du m3 de 30% par rapport à l'année 2023.

La taxe au périmètre a été augmentée de 2.5%, le niveau d'inflation subit sur les frais généraux du canal.

| Taxe sur le périmètre                 | Arrosage    |            | Convention | Minimum de perception |
|---------------------------------------|-------------|------------|------------|-----------------------|
|                                       | 1 tour      | 2 tour     |            |                       |
| 158,00 € HT/ha                        | 190,40 € HT | 62,80 € HT | 24,44 € HT | 16,00 € HT            |
| Frais de confection de rôle 6,55 € HT |             |            |            |                       |

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide les tarifs 2024 pour le secteur Grange Neuve

- Montant du rôle :

| Montant HT   | Montant TVA | Montant TTC  |
|--------------|-------------|--------------|
| 160 843,68 € | 24 733,59 € | 185 577,27 € |

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide le montant du rôle 2024 pour le secteur Grange Neuve



La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 octobre 2024 à 15h00 et propose de retenir pour chaque lot les entreprises suivantes :

| N° de Lot | Nom de l'entreprise | Adresse  |
|-----------|---------------------|--|
| 1         | FORTS et Fils       | 95, Chem de la Poudrière-07700 ST JUST D'ARDECHE       |
| 2         | ISNARD Julien       | 542, Chemin ND du Bon Remède-84380 MAZAN               |
| 3         | RMB SAS             | 140, Avenue de la Serre ZA, Fournalet IV-84700 SORGUES |
| 4         | ID VERDE            | 129, Quartier le Chêne-84840 LAMOTTE DU RHONE          |
| 5         | ID VERDE            | 129, Quartier le Chêne-84840 LAMOTTE DU RHONE          |
| 6         | RIEU EURL           | 1783, Avenue JF Kennedy-84200 CARPENTRAS               |

Le conseil syndical valide la proposition de la Commission d'appels d'offres et retient les différentes entreprises pour les différents lots conformément au tableau ci-dessus

### Point sur le marché électricité

---

Notre contrat de fourniture d'énergie avec ENGIE s'achève au **31 décembre 2024**. Avec l'aide d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage AEC spécialiste du marché de l'énergie pour les établissements publics, l'ASA a lancé une **consultation en juillet 2024 pour trouver un nouveau fournisseur d'énergie pour les 3 années à venir**.

Le conseil syndical du 11 juillet a donné délégation de signature à André BERNARD pour finaliser l'appel d'offre afin que l'ASA puisse répondre aux offres dans les deux heures.

Le prestataire retenu est **VOLTERRES**.

Ce contrat d'énergie nous permet d'avoir une visibilité sur les prix pour les 3 années à venir qui seront légèrement inférieurs) 2024.

### Demande d'occupation de domaine public

---

L'ASA a été sollicitée pour instruire 4 demandes d'occupation du domaine public :

- **1 – ORANGE TELECOM – L'ISLE (AK 219 - Parcelle ASA)**  
Implantation d'un poteau pour réseau fibre sur piste Canal
- **2 – ENEDIS – JONQUIERES (AN 246 - Parcelle ASA)**  
Traversée de filiote sous fourreau pour raccordement compteur électrique (1)
- **3 – Mairie de Beaumes - (AN 199 - Parcelle ASA)**  
Installation de barrières démontables en limite intérieure de parcelle ASA
- **4 - VENTE PARCELLES ASA – Portion parcelle du Dépôt de Loriol (BP 587-589)**  
Vente pour élargissement voie d'accès – Mme Jeanine BRES

Ces quatre demandes ont été étudiées par la commission d'occupation du domaine public qui s'est réunie le 7 octobre 2024 et a rendu les avis suivants :

- 1 - avis défavorable
- 2 - avis favorable
- 3 - avis favorable
- 4 -avis favorable

Les avis favorables sont rendus sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques décrites précisément dans les conventions d'occupation du domaine public.

Les membres du conseil syndical présents suivent les avis de la commission d'occupation du domaine public pour les quatre demandes et donnent un avis défavorable au dossier ORANGE TELECOM et un avis favorable aux trois dossiers suivants.

## Déclassement du domaine public

---

Pour assurer sa mission de service public, l'ASA du Canal de Carpentras dispose d'ouvrages publics implantés sur des terrains privés ou publics, afin d'acheminer l'eau sur les parcelles de son périmètre.

Sur la commune de Monteux, ainsi que quartier la Fontaite sur la commune de Carpentras en limite de la commune de Monteux, le canal a modernisé son réseau et des secteurs sont déjà actuellement entièrement desservis par un réseau sous pression.

Certaines filioles et divisions ont déjà fait l'objet d'une délibération de déclassement en fonction de l'avancée des travaux.

Il convient de poursuivre et terminer ce déclassement de divisions sur les deux communes ne servant plus dans l'accomplissement des missions de l'ASA puisque le service est rendu via le réseau sous pression.

Les divisions sont les suivantes :

| <b>DECLASSEMENT – Commune de Carpentras</b> |                               |
|---|-------------------------------|
| Nom Filioles et Divisions                   | Longueur (en mètres)          |
| Division BERNARD                            | 463,81                        |
| Division ESCLANGON                          | 138,83                        |
| Division SOUBRAT                            | 318,32                        |
| TOTAL                                       | 920,96                        |
|   | <b>Soit 9,20 km de réseau</b> |

| <b>DECLASSEMENT – Commune de Monteux</b> |                               |
|--|-------------------------------|
| Nom Filioles et Divisions                | Longueur (en mètres)          |
| Division LAMBERT                         | 413,64                        |
| Division AYME                            | 3170,10                       |
| Division MAYAN                           | 557,79                        |
| Division BLANCHET                        | 208,57                        |
| TOTAL                                    | 4350,10                       |
|  | <b>Soit 4,35 km de réseau</b> |

Le conseil syndical constatant que les divisions énoncées ci-dessus n'ont plus d'intérêt pour l'ASA dans l'accomplissement de ses missions prononce leur déclassement du domaine public de l'ASA. Cette délibération sera notifiée aux propriétaires concernées

## Questions diverses

---

- Mode de financement des projets d'extension

Les règles d'attribution des fonds FEADER ont été publiées récemment et nous permettent d'y voir plus clair sur les possibilités de se faire financer des projets d'extension de réseau. Le taux maximal de financement reste à 80%. La part non subventionnée s'élève donc dans le meilleur des cas à 20%. Quelques projets d'extension pourraient répondre aux critères du FEADER qui sont très restrictifs (zone 100% agricole, présence d'un signe de qualité ( IGP, AOC, ...), mesure de protection du foncier, ...

L'ASA rencontre aujourd'hui de forts besoins pour financer

- la rénovation de son canal principal et des ouvrages d'art,
- la modernisation des réseaux gravitaires

Ces projets qui sont stratégiques et indispensables pour l'ASA revêtent un caractère prioritaire par rapport à l'extension.

Se pose légitimement la question de la prise en charge de la part d'autofinancement des projets d'extension.

Le président précise que selon lui, la capacité d'autofinancement du canal doit être réservée à la rénovation des ouvrages existants et à la modernisation du réseau.

La part non subventionnée des projets d'extension doit être apportée par les nouveaux bénéficiaires du réseau ainsi que par les communes ou communautés de communes concernées par le projet.

Il est envisageable de mettre en place un forfait de participation à l'investissement entre les 1200 et 3200€/ha selon le coût des projets. Le montant du forfait pourrait être fixé pour chaque projet par délibération du conseil syndical.

Les propriétaires demandant être raccordés au réseau dans une deuxième temps, une fois les travaux réalisés, supporteront une majoration de 50% de la participation initiale.

Selon le président, cette proposition devra être rediscuté entre syndics lors d'une prochaine réunion du conseil syndical.

- Marché assurance

#### ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :

La consultation pour trouver un assureur sur le volet responsabilité civile organisée au cours de l'été 2024 s'est avérée infructueuse.

La direction a donc dû entamer une recherche d'un assureur via une consultation en directe. Cette démarche est pour le moment toujours infructueuse. Dans cette recherche d'assureur, l'ASA se fait aider par la société PROTECTAS, spécialiste de l'accompagnement des établissements publics. Selon PROTECTAS, de nombreuses collectivités sont aujourd'hui dans le même cas que la Canal. Le réchauffement climatique ainsi que les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes freinent les assureurs qui ne veulent plus prendre de risque avec des structures donc l'activité est en partie dépendante du climat.

L'ASA va poursuivre sa recherche en directe d'un assureur en RC.

#### ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE :

Le contrat flotte automobile actuel devait normalement s'achever au 31 décembre 2026 mais l'assureur « PILLON ASSURANCE » a dénoncé le contrat en septembre 2024.

L'ASA se retrouve donc dans l'obligation de chercher un nouvel assureur pour sa flotte automobile.

- Rencontres depuis le dernier conseil syndical

Rencontre avec le nouveau DDT de Vaucluse, M. Edouard BRODHAG

Rencontre avec le directeur de l'Agence de l'eau RMC, M. Nicolas MOURLON

Rencontre avec la communauté de communes les Sorgues du Comtat (projet modernisation GN)

Rencontre avec la mairie de Sarrians (projet de modernisation Sarrians)

\*\*\*\*\*  
L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. Bernard lève la séance.